

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Tribunal de Grande Instance de Bergerac

La réforme de la carte judiciaire portée par Rachida Dati suscite une réelle interrogation quant à la finalité de l'action du gouvernement.

Lors de son déplacement à Pau, la Garde des Sceaux a indiqué sa décision in fine, de maintenir le TGI de Bergerac, de supprimer les tribunaux d'instance de Nontron et de Ribérac et de fermer le tribunal de commerce de Sarlat. Par ailleurs, ne subsisteront que deux pôles d'instruction : celui de Bordeaux et celui de Périgueux.

Au-delà des suppressions annoncées, la ministre de la Justice n'a à aucun moment, évoqué le fonctionnement de cette nouvelle carte judiciaire et des moyens qui devraient y être associés. En marge de la rencontre, j'ai personnellement interrogé Madame Rachida Dati sur le devenir des Conseils des Prud'hommes du Département. Celle-ci m'a indiqué qu'une décision serait rendue publique durant le mois de novembre 2007, sans plus de précision. Or, il apparaît que tant par le volume des affaires traitées que par la nature économique et géographique des décisions, cette instance juridictionnelle doit impérativement subsister à Bergerac.

Concernant notre tribunal, je voudrais saluer l'action, la solidarité et la détermination des personnels de la Justice ainsi que l'énergie opiniâtre du barreau de Bergerac grâce auxquels le TGI doit sa conservation. Que les bergeracois sachent que leurs élus socialistes et notamment la députée européenne Béatrice Patrie ont aussi apporté un soutien total et fermement engagé pour la préservation des services judiciaires de proximité.

La vigilance est de mise cependant pour les moyens alloués à la Justice et pour l'avenir de l'hôpital, comme tous les services publics dédiés à la population du Bergeracois.

Dominique ROUSSEAU  
Conseiller Général Bergerac I  
Conseiller Régional d'Aquitaine